Envoyé en préfecture le 22/06/2022
Reçu en préfecture le 22/06/2022
Affiché le
ID : 074-200006450-20220620-1522-BF

TRANSPORTS PUBLICS TRANSFRONTALIERS

Groupement Local de Coopération Transfrontalière des Transports Publics Transfrontaliers

Extrait du registre des délibérations de l'Assemblée

DEPARTEMENT
DE LA HAUTE-SAVOIE
Affichage de la Convocation

07 juin 2022

L'An deux mille vingt et un, le 20 juin,
L'Assemblée du GLCT des Transports Publics Transfrontaliers s'est réunie en session ordinaire, sous la Présidence de Patrice DUNAND, à Archamps, à 15h00, suivant convocation légale du 07 juin 2022.

Nombre de délégués présents ou représentés : 06
Présents titulaires : Monsieur Hubert BERTRAND (Pays de Gex Agglo), Monsieur Nicolas LAKS (CC du Genevois), Monsieur Cyril DEMOLIS (Thonon Agglomération), Monsieur Patrice DUNAND (Région Auvergne – Rhône-Alpes), Monsieur Jonas ANKLIN (VD),

Présents suppléants : Monsieur David FAVRE (GE),

Absents excusés : Monsieur Serge DAL BUSCO (GE), Madame Nuria GORRITE (VD), Monsieur Julien BOUCHET (CC du Genevois), Monsieur Serge DELSANTE (Région Auvergne-Rhône-Alpes),

Secrétaire de séance : Monsieur David FAVRE

N° 15/22 – Décision Modificative n°1 du budget 2022

Monsieur le Président rappelle que le budget primitif du GLCT a été approuvé par délibération n°07/22 du 14 mars 2022 et le budget supplémentaire a été approuvé par délibération n°12/22 du 12 mai 2022. Une décision modificative n°1 est nécessaire pour ajuster le budget de l'année en cours, compte tenu de l'activité du GLCT des Transports Publics Transfrontaliers.
Ces ajustements portent sur les points suivants :

L'inscription en section de fonctionnement des dépenses suivantes :

- Chapitre 011 – article 611 : Impacts financiers liés à la réalité de l'indexation année 2021 sur les lignes tpg : taux de 8.47% au lieu des 8% estimés : 102 980.21 €

Cette augmentation impacte les contributions des membres selon la répartition suivante :

  - CCG : 12 784.26 €
  - Pays de Gex Agglo : 41 691.43 €
  - Canton de Genève : 48 504.51 €

Total des dépenses au chapitre 011 : 102 980.21 €

- Chapitre 65 (charges diverses de gestion courante) : 43 507.46 €

Total des dépenses au chapitre 65 : 43 507.46 €

- Chapitre 67 (charges exceptionnelles) :

  - Restitution des trop perçus des contributions des membres pour l'année 2021.

Inscription de 1 392 643.92 € montants sont répartis de la manière suivante :

Envoyé en préfecture le 22/06/2022
Reçu en préfecture le 22/06/2022
Affiché le
ID : 074-200006450-20220620-1522-BF

- 560 273.72 € pour le Canton de Genève
- 56 510.20 € pour le Canton de Vaud
- 353 471.11 € pour le Pays de Gex Agglo
- 299 022.71 € pour la Communauté de Communes du Genevois
- 46 992.46 € pour Thonon Agglo
- 76 373.72 € pour l'antenne régionale de Haute-Savoie

Total des dépenses au chapitre 67 : 1 392 643.92 €

Soit un montant total de dépenses de 1 539 131.59 €

L'inscription des recettes suivantes :

- Chapitre 74 (subvention d'exploitation) : 102 980.21 €, les montants sont repartis de la façon suivante :
  - CCG : 12 784.26 €
  - Pays de Gex Agglo : 41 691.43 €
  - Canton de Genève : 48 504.51 €

Total des recettes au chapitre 74 : 102 980.21 €

Soit un montant total de recettes de 102 980.21 €

L'Assemblée du GLCT des Transports Publics Transfrontaliers, après en avoir délibéré à l'unanimité,

APPROUVE la décision modificative n°1 du budget de l'année 2022 du GLCT des Transports Publics Transfrontaliers telle qu'elle est annexée.

AUTORISE Monsieur le Président, à prendre toute décision et à signer tout acte nécessaire à l'application de la présente délibération.

Fait et Délibéré, le jour, mois et an que dessus,
Ont signé au registre tous les membres présents
Pour extrait certifié conforme
Archamps, le 20 juin 2022

Le Président
Patrice DUNAND